

Septembre 2017

## CDI du collège Le Fairage

### Règlement intérieur

#### Que signifie CDI ?

C'est une abréviation pour « Centre de Documentation et d'Information »

#### Quand venir au CDI ?



- ▶ lundi : 9h00-12h30 et 13h30-17h30
- ▶ mardi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
- ▶ jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h00
- ▶ vendredi : 9h00-12h30 et 13h30-17h00

Je peux venir : - pendant une heure de permanence, sauf lorsqu'un groupe est déjà présent au CDI

- lorsque les cours sont terminés, en fin de journée
- lorsque je sors du réfectoire et avant de reprendre les cours, de 13h30 à 14 h (sur inscription auprès des surveillants lors du passage à la cantine)
- à la récréation de l'après-midi (uniquement pour lire, emprunter ou rendre des documents)

#### Pourquoi venir au CDI ?

Pour lire, feuilleter un magazine, me documenter sur un sujet, faire un exposé, m'informer sur des événements culturels ou les métiers (documents ONISEP), dessiner, participer aux activités proposées par le CDI, aider la documentaliste dans les tâches du CDI

#### Comment venir au CDI pendant une permanence ?

- Je réfléchis à l'activité que je souhaite faire (si c'est un travail, la priorité est donnée aux devoirs nécessitant l'utilisation des documents du CDI. **Le CDI n'est pas une salle de permanence**)
- En salle de permanence, je m'inscris auprès des surveillants sur la liste des élèves volontaires pour venir au CDI
- Je dois préciser l'activité que j'ai choisie (lecture, recherche documentaire, travail)
- Je m'engage à rester l'heure entière (sauf raison exceptionnelle)
- Je présente mon carnet de liaison en entrant au CDI. Je le récupère en fin d'heure.
- Je dépose mon cartable dans la salle annexe en entrant et je ne prends que les affaires dont j'ai besoin pour mon travail.
- Si j'ai terminé mon activité avant la fin de l'heure, je peux faire une autre activité qui n'est pas bruyante et ne dérange pas les autres (pas de jeux de cartes, baccalauréat... ou autres jeux bruyants)

## **Quelles sont les règles de vie au CDI ?**

Au CDI, j'ai des droits, mais aussi des devoirs :

- **Mes droits** :
  - me déplacer pour choisir un livre
  - emprunter un livre ou un magazine (3 documents maximum : 2 livres et 1 magazine pour 2 semaines / 1 semaine pour les BD et mangas)
  - faire une recherche documentaire pour un cours ou un exposé, en utilisant le logiciel de recherche documentaire *BCDI* ou Internet
  - Si je souhaite utiliser Internet, je demande d'abord la permission au professeur documentaliste qui pourra m'aider dans ma recherche
  - être en groupe avec des camarades (4 maximum) pour lire ou faire une recherche, à condition de ne pas parler trop fort
  
- **Mes devoirs** :
  - entrer calmement après m'être rangé(e) devant la porte
  - ranger mon cartable avant de m'installer
  - m'asseoir rapidement après avoir choisi le livre ou le magazine que je souhaite lire et éviter de me déplacer sans arrêt
  - être respectueux avec le professeur et mes camarades
  - prendre soin des documents et les remettre à leur place (en cas de doute, je demande à la documentaliste) ainsi que du matériel informatique
  - respecter la charte informatique qui s'applique sur tous les ordinateurs du collège
  - respecter le délai pour rendre les documents que j'ai empruntés
  - parler à voix basse avec mes camarades quand je suis en groupe
  - remettre ma chaise à sa place avant de partir

### **Ce qui est interdit au CDI :**

- mâcher un chewing-gum, manger
- parler bruyamment, crier, déranger les autres élèves
- utiliser un ordinateur sans avoir demandé l'autorisation
- consulter un site Internet sans rapport avec les cours (Facebook, messagerie, jeux...)

**Dans l'intérêt de tous, le CDI est et doit rester un lieu calme et agréable.**

**Tout élève ne respectant pas ces règles de vie pourra être exclu du CDI pour une durée plus ou moins longue.**